





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-341**

**Séance publique du**

**20 novembre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181528-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DISTRIBUTION DE COLIS DE NOËL POUR LES SENIORS 2020**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE  
Direction Jeunesse Petite Enfance,  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.2  
Aide sociale

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : DISTRIBUTION DE COLIS DE NOËL POUR LES SENIORS 2020 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, la Ville propose depuis de nombreuses années des festivités de Noël et distribue des colis de Noël pour les seniors disposant de faibles revenus.

En cette année exceptionnelle, en raison de la crise sanitaire et devant la fragilité du public concerné, il a été décidé de ne pas organiser le traditionnel repas de fin d'année réunissant plusieurs centaines de personnes.

En contre-partie, il est proposé d'assurer une distribution plus élargie d'un colis de Noël "prestige" de fin d'année, en mettant tout en œuvre pour assurer la sécurité de nos aînés (en limitant les contacts et les manipulations, en respectant la distanciation physique et en évitant les regroupements).

C'est pourquoi, il a été mis en place pour les inscriptions et distributions dans chaque mairie annexe:

- la création d'une adresse mail générique (forte incitation au numérique)
- la pose d'une boîte aux lettres extérieure spécifique (dossiers papier)
- l'allongement à un mois de la durée d'inscription (traitement individuel des dossiers)
- le stockage des colis de Noël de plusieurs jours avant distribution
- la mise en place de rendez-vous individuels pour le retrait des colis de Noël (pas de file d'attente)
- le port du masque obligatoire à toutes les étapes, pour le public comme pour les agents.

Ainsi, il est envisagé de distribuer près de 5 000 colis, dans le strict respect des protocoles sanitaires, pour les seniors qui peuvent justifier des conditions suivantes :

- Être âgé de plus de 65 ans
- Être domicilié sur la commune au 1er janvier 2020
- Être imposable sur les revenus d'un montant inférieur à 1 100 euros.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les critères d'attribution des colis de Noël tels que définis ci-dessus.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»